Inscription à l'école Primaire de Mensignac

<u>Les inscriptions débuteront dès le 20 février 2023 et ne concernent que les élèves non-inscrits encore à l'école primaire de Mensignac.</u>

Un élève scolarisé en classe de maternelle ou d'élémentaire à MENSIGNAC n'a pas besoin d'être à nouveau inscrit.

Vous devez procéder à l'inscription de votre enfant **UNIQUEMENT** <u>s'il était scolarisé dans une autre</u> <u>école</u> ou <u>s'il n'a jamais été scolarisé</u>.

L'inscription se fait en deux étapes :

- L'inscription administrative en mairie : les familles doivent déposer en mairie un dossier de renseignements dûment complété et signé (disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable), avec les documents suivants :
 - ✓ Livret de famille
 - √ Justificatif de domicile

A l'issue de l'inscription administrative, une autorisation d'inscription est délivrée par Mme le Maire.

- L'admission à l'école : les familles doivent déposer leur dossier complet (voir documents à fournir ci-dessous) auprès de l'école soit par mail (ce.0241306P@ac-bordeaux.fr) soit par papier dans la boite aux lettres.
- ☐ <u>Vous serez contacté par la suite par l'école</u> qui vous fixera un rdv sur une journée ou une soirée où vous pourrez visiter l'école.

La Directrice de l'école Primaire est Mme Ducher Morcillo Jour de décharge : le Vendredi

ce.0241306P@ac-bordeaux.fr Tel: 05 53 06 04 97

Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :

- ✓ Fiche de renseignements de l'école (téléchargeable sur le site de la mairie à l'onglet école ou à disposition à la mairie.)
- ✓ Autorisation d'inscription délivrée par le Maire.
- ✓ Photocopies du livret de famille (pages du père, de la mère et des enfants.)
- ✓ Certificat de radiation en cas de scolarisation précédente dans une autre école.
- ✓ Attestation d'assurance (responsabilité civile et accident.) à fournir au plus tard le jour de la rentrée.

Documents complémentaires :

- ✓ Photocopie du Protocole d'Accueil Personnalisé (P.A.I.) en cas de soins nécessaires sur le temps scolaire.
- ✓ Photocopie de la partie de l'acte de divorce portant mention des conditions de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de garde.

FICHE D'URGENCE

		IDENTITE DE L'E	LEVE			
Nom :	Pre	énom :	Sexe: DM DF			
			date de naissance)			
		RESPONSABLES	LEGALIX			
	RESPONSABLE 1	REOF ONOADEED	RESPONSABLE 2			
Parenté	□ père □ mère □ auti	е	□ père □ mère □ autre			
Nom						
Prénom						
Adresse						
complète						
Tél. fixe						
Tél. travail						
Tél. portable						
Adresse mail						
Profession						
Communication	□ j'autorise la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves		□ j'autorise la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves			
	□ je n'autorise pas la co adresse aux association		□ je n'autorise pas la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves			
Situation*	□ mariés (ou pacsés) □ séparés □ famille monoparentale □ concubinage Si divorcés mode de garde (alternée, résidence habituelle chez la mère, chez le père)					
	nts séparés, fournir une copi	ie du jugement de divorce ave	ec mention de l'attribution de la GENCE ET/OU AUTO	a garde de l'enfant		
Nom		L'ENFANT A LA S	OCKTIE			
Prénom						
Lien de parenté / de connaissance						
Numéro de tél.						
	□ A appeler en cas d'urgence □ Autorisé(e) à prendre l'enfant	□ A appeler en cas d'urgence □ Autorisé(e) à prendre l'enfant	□ A appeler en cas d'urgence □ Autorisé(e) à prendre l'enfant	□ A appeler en cas d'urgence □ Autorisé(e) à prendre l'enfant		

FICHE MEDICALE

EN CAS D'URGENCE, le centre 15 (SAMU) sera appelé. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

			,	
Nom du médecin traitant	Adress	е	Numéro de tél.	
Dr.				
Port de lunettes		□ OUI : préciser si votre enfant doit garder ses lunettes pendant les séances d'EPS/motricité, les récréations : □ NON		
Allergies à signaler				
Contre-indication à la pratique certaines activités	ue de			
Situation médicale particulière à signaler RAPPEL : <u>Aucun médicament ne peut être donné aux enfants à l'école</u> .		*Si l'état de santé de votre enfant nécessite un aménagement particulier au niveau de sa scolarité ou la prise de médicaments pendant le temps scolaire, un <u>Projet d'Accueil Individualisé</u> (P.A.I.) devra être mis en place.		

Droit à l'image :

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photographies ou des enregistrements vidéo ou audio des élèves de l'école. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir cet encadré. Un refus de votre part impliquera soit d'écarter votre enfant lors des prises de vues, soit de masquer son visage.

ASSURANCE:

<u>Une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) vous est demandée à chaque rentrée scolaire</u>

IMPORTANT : Nous signalerons par écrit à l'enseignant et à la directrice toute modification survenant en cours d'année concernant les renseignements mentionnés ci-dessus.

RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2		Autre RESPONSABLE	
J'atteste de l'exactitude de ces informations	J'atteste de l'exactitude de ces informations		J'atteste de l'exactitude de ces Informations	
Le : Signature :	Le:	Signature :	Le:	Signature :